



## COMPTE RENDU

### RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

**MARDI 6 OCTOBRE 2020**  
**18 HEURES 30 – MAIRIE D'AGDE**  
**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### PRÉSENTS : 26

**AGDE** : MM. FREY, BENTAJOU, BONNAFOUX, Mme SALGAS

**BESSAN** : M. ALBERTOS

**MARSEILLAN** : MM. ROUVIER, ARAGON, GASC

**FLORENSAC** : MM. MAFFRE, TUYA, Mme JOBERT

**NEZIGNAN L'EVÊQUE** : M. MARTINEZ

**CASTELNAU DE GUERS** : M. MATEO

**PAULHAN** : M. ALEIX

**TOURBES** : M. BOUISSEREN

**MONTAGNAC** : MM. GUIRAO, AUDOUI, Mme TOKOTO

**VIAS** : MM. DARTIER, ALLARD, BOLINCHES

**POMEROLS** : Mme RAMOUILLET

**CAUX** : Mme DORADO

**CAZOULS D'HERAULT** : M. LAMBIES

**LEZIGNAN LA CEBE** : M. BRIL

**SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme PRADEL

#### ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 5

**AGDE** : M. GLOMOT à M. FREY

**NIZAS** : Mme SEMPERE à Mme PRADEL

**AUMES** : Mme DURAND à Mme SALGAS

**BESSAN** : M. MARIN à M. ALBERTOS

**PORTIRAGNES** : M. FAURE à M. MARTINEZ

#### ABSENTS EXCUSÉS : 7

**USCLAS D'HERAULT** : M. RIGAUD

**PINET** : M. DICHLIAN

**SAINT-THIBERY** : M. MONTAULON

**PEZENAS** : MM. MOUTOU, CASTILLO, LOPEZ

**BESSAN** : M. ROUX

#### SECRETAIRE DE SEANCE : M. ALBERTOS

### ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 27 juillet 2020

1°) Installation d'un nouveau délégué de la commune de Saint-Pons de Mauchiens

2°) Détermination du nombre de Vice-Président

3°) Election du Vice-Président

4°) Adoption du règlement intérieur du Comité Syndical

5°) Détermination des membres de la Commission d'Appel d'Offres

6°) Indemnités de fonction de l'exécutif

7°) Mise à jour du tableau des effectifs

8°) Taux d'avancement de grade filière administrative

9°) Création d'un poste d'Attaché Hors Classe suite à avancement de grade

10°) Mandat au Centre de Gestion de l'Hérault pour la procédure de mise en concurrence mutuelle Santé

11°) Questions diverses

Le Comité Syndical, convoqué en date du 22 septembre 2020 par Madame Véronique SALGAS, Présidente sortante du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mardi 6 octobre 2020, à 18h30, à la mairie d'Agde (salle du conseil municipal).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. Le compte rendu de la séance du 27 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **1°) Installation d'un nouveau délégué de la commune de Saint-Pons de Mauchiens**

Madame la Présidente expose que par délibération reçue au siège administratif du Sivom en date du 21 septembre 2020, la ville de Saint-Pons de Mauchiens communique une modification dans sa représentation au sein du Comité Syndical. Les délégués de la commune de Saint-Pons de Mauchiens sont désormais les suivants : Christine PRADEL, titulaire et Stéphane PASTOR, suppléant.

Le Comité Syndical prend acte à l'unanimité de ce changement et installe Mme PRADEL dans ses fonctions de déléguée titulaire.

### **2°) Détermination du nombre de Vice-Président**

Madame la Présidente indique, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Comité Syndical doit déterminer à main levée le nombre de Vice-Président. Madame la Présidente propose de fixer ce nombre à 2 (deux) Vice-Présidents.

M. ARAGON demande pour quelle raison il y a une proposition de deux Vice-Présidents alors qu'un seul est mentionné dans la note de synthèse. Madame la Présidente répond que le Comité Syndical peut en créer jusqu'à cinq et qu'après réflexion, elle propose le nombre de deux.

Adopté à la majorité, moins les abstentions de MM. MAFFRE, TUYA et JOBERT.

### **3°) Election des Vice-Présidents**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette élection est assurée par Madame la Présidente. L'élection se déroule à bulletin secret et à la majorité absolue.

Les résultats sont les suivants :

Après dépouillement, le résultat de l'élection du premier Vice-Président du Sivom est le suivant :

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 38

Nombre de délégués syndicaux présents : 26

Nombre de procurations : 5

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31

Nombre de voix pour M. DARTIER : 24

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 7

M. DARTIER est élu premier Vice-Président.

Après dépouillement, le résultat de l'élection du deuxième Vice-Président du Sivom est le suivant :

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 38

Nombre de délégués syndicaux présents : 26

Nombre de procurations : 5

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31

Nombre de voix pour Mme PRADEL : 25

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6

Mme PRADEL est élue deuxième Vice-Président.

### **4°) Adoption du règlement intérieur du Comité Syndical**

Madame la Présidente expose que le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L.2121-8, rend obligatoire, pour les communes de 3.500 habitants et plus, ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3.500 habitants, l'élaboration d'un règlement intérieur. Ce document doit être établi et approuvé dans les six mois suivant l'installation de l'organe délibérant. Il est proposé au Comité Syndical et adopté à l'unanimité.

## **5°) Détermination des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Madame la Présidente indique qu'il y a lieu pour le Comité Syndical de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres du Sivom. Cette commission se réunira, selon la réglementation en vigueur, en fonction des éventuels marchés publics que le Sivom décidera d'engager au cours du mandat. Il convient de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. La présidence de la Commission d'Appel d'Offres est assurée de droit par la Présidente du Sivom.

Après élection à main levée autorisée par l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical valide à l'unanimité la composition suivante sur proposition de Madame la Présidente :

**Titulaires** : MM. PRADEL Christine, ROUVIER Marc, DORADO Virginie, MARIN Philippe, SEMPERE Marie-Claude.

**Suppléants** : MM. FAURE Philippe, TOKOTO Sabine, MOUTOU Xavier, DURAND Chantal, MARTINEZ Gérard.

## **6°) Indemnités de fonction de l'exécutif**

Madame la Présidente rappelle que, suite à l'élection de la Présidente lors de la séance du 27 juillet 2020 et à l'élection des Vice-Présidents lors de la présente séance, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Comité Syndical d'adopter leurs indemnités de fonction. Ces indemnités sont calculées en tenant compte du nombre d'habitants total du syndicat et d'un pourcentage fixé par les textes en vigueur sur la base de référence de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. La population totale du Sivom représente 91.652 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (selon les chiffres de l'Insee). Il est proposé au Comité Syndical de maintenir les taux adoptés lors du mandat précédent, à savoir : 29,53% pour le poste de Président et 9,00% pour les postes de Vice-Présidents.

Adopté à l'unanimité.

## **7°) Mise à jour du tableau des effectifs**

Madame la Présidente indique que, suite à l'avancement de grade d'un agent administratif en mars 2020, il convient de mettre à jour le tableau des emplois du Sivom du Canton d'Agde. Le Comité Syndical est appelé à valider le tableau des effectifs ci-dessous.

### POSTES TITULAIRES POURVUS

#### **Direction :**

Attaché Territorial Principal titulaire, temps complet	1
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>e</sup> classe titulaire, temps complet	1

#### **Fourrière animale :**

Agent de Maîtrise Principal titulaire, temps complet	2
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>e</sup> classe titulaire, temps complet	1
Adjoint Technique titulaire, temps complet	1

#### **Brigade d'enlèvement tags :**

Agent de Maîtrise titulaire, temps complet	1
--	---

### POSTE VACANT

#### **Non affecté (pour remplacement éventuel) :**

Adjoint Technique non titulaire, temps complet	1
--	---

Adopté à l'unanimité.

### **8°) Taux d'avancement de grade filière administrative**

Madame la Présidente indique qu'afin d'assurer au mieux l'exercice de ses missions et de ses compétences, ainsi que la qualité du service public rendu, le Sivom du canton d'Agde se doit de faire évoluer ses agents. Compte tenu de l'évolution réglementaire permettant à un agent de bénéficier d'un avancement de grade au 31 décembre 2020, il convient pour le Comité Syndical de fixer le taux d'avancement de grade pour la filière administrative de la manière suivante :

<b>Grade d'origine</b>	<b>Grade d'avancement</b>	<b>Taux proposé</b>
Attaché Principal	Attaché Hors Classe	100 %

Adopté à l'unanimité.

### **9°) Création d'un poste d'Attaché Hors Classe suite à avancement de grade**

Madame la Présidente indique au Comité Syndical de l'avancement de grade possible du directeur du Sivom du canton d'Agde, actuellement au grade d'Attaché principal, faisant référence à la délibération précédente. Cet agent territorial peut être intégré au grade d'Attaché Hors Classe à compter du 31 décembre 2020. Il convient de créer ce poste après avoir informé l'assemblée de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault en date du 15 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

### **10°) Mandat au Centre de Gestion de l'Hérault pour la procédure de mise en concurrence mutuelle Santé**

Madame la Présidente informe l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault propose au Sivom de participer à la protection mutuelle Santé en faveur du personnel territorial. Comme à son habitude, le Centre de Gestion propose une mise en concurrence au niveau départemental permettant de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels. A l'issue de la consultation, le Sivom gardera la faculté de signer ou de ne pas signer la convention de participation en fonction du résultat de la consultation. A l'unanimité, le Comité Syndical est invité à autoriser Madame la Présidente à participer à cette consultation.

### **11°) Questions diverses**

Aucune question n'est posée par les délégués pendant la séance.

A l'issue de la séance, le délégué de LEZIGNAN LA CEBE indique la volonté de la commune de participer à la mutualisation du cinémomètre et le délégué de PAULHAN souhaite concrétiser l'adhésion de sa commune à la Brigade d'Enlèvement des tags.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des délégués présents.  
La séance est levée à 19h10.

**Le Secrétaire de Séance,  
André ALBERTOS**

